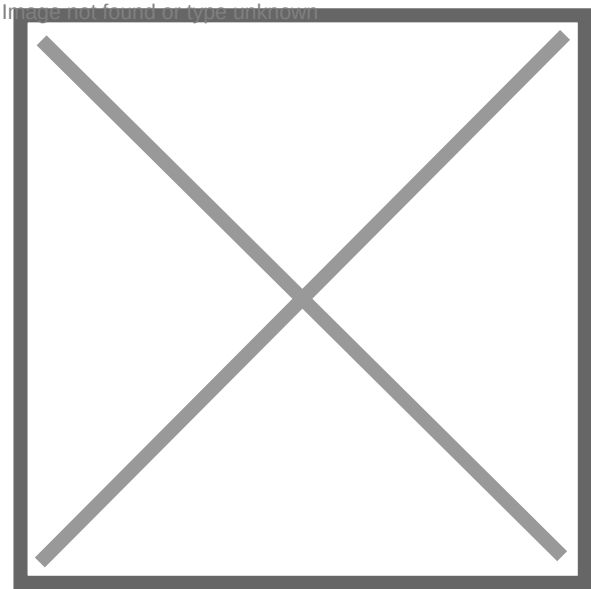




Mon assureur ne veut plus que je payes par mensualité

Par **olivier**, le **17/07/2009** à **10:46**

Bonjour, ensuite a un rejet de prélèvement de ma cotisation mensuelle j'ai réglé par chèque mes cotisations en retard, ce jour la mon assureur m'annonce que je devrais régler le dernier semestre d'une seule traite au lieu des mensualités habituelles sous peine de résiliation de mon contrat (hors la cotisation semestrielle étant équivalente à la moitié de mon salaire mensuel, cela me met dans une position très délicate financièrement). Mon assureur a-t-il le droit de faire ça ? Que puis-je faire ? Si mon contrat est résilié pourrais-je m'assurer ailleurs ? Que me conseillez-vous ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **chaber**, le **18/07/2009** à **06:20**

Bonjour, rnun règlement par prélèvement mensuel est une facilité accordée par les assureurs, tant qu'il n'y a pas d'incident de paiement.rnVotre assureur est dans son droit.rnS'il vous résilie pour non paiement , un nouvel assureur exigera le règlement complet de la prime semestrielle, ou même annuellernVous resterez redevable à votre assureur actuel du solde des primes dues à titre d'indemnité (code des assurances).